

de ces écoles, sont sans travail, tandis que des ouvriers étrangers, qui ne paient ni taxes ni dîmes à Montréal, ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

Pour remédier au mal, il suffirait que les Fabriques, ou les Commissions scolaires, missent dans les contrats qu'ils accordent aux entrepreneurs une clause obligeant ces derniers à faire tailler à Montréal la pierre destinée à l'édifiée, pour la construction duquel ils soumissionnent. ”

M. Métivier m'a fourni la liste suivante d'églises et d'écoles dont la pierre a été, en tout ou en grande partie, taillée à l'étranger.

EGLISES :

Saint-Stanislas,	Sainte-Elisabeth,
Longue-Pointe,	Saint-Irénée,
Saint-Viateur,	Verdun,
Sainte-Catherine,	Saint-Anselme,
Saint-Georges,	Saint-Eusèbe.

ECOLES :

Sainte-Famille et Proulx, de la Commission scolaire Saint-Grégoire le Thaumaturge ;

Longue-Pointe, de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ;

Baril, de la Commission scolaire d'Hochelega ;

L'Ecole Saint-Enfant-Jésus, sur le Boulevard Saint-Joseph ;

L'Ecole et le Presbytère de Saint-Viateur d'Outremont ;

Le couvent de la paroisse *Sainte-Elisabeth*, celui de la paroisse *Sainte-Clotilde* et celui de la paroisse *Saint-Jean-de-la-Croix*.